

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE MORZINE**

**Objet :** Votre demande de Permis d'Aménager (PA) n°PA0741912500007  
**COURRIER D'INFORMATION**

**Affaire suivie par :** Pauline DESBIOLLES - CCHC  
**tél :** 04 50 84 68 17  
**courriel :** pauline.desbiolles@hautchablais.fr

À l'attention de  
**SA DOMAINE DE LOISIRS DE  
MORZINE  
MUFFAT Bruno  
200 TAILLE DE MAS DU PLENEY  
74110 MORZINE**

Monsieur,

Vous avez déposé, le 18/12/2025, une demande d'autorisation d'exécution de travaux (DAET) de remontées mécaniques pour le **remplacement du télésiège de la Pointe de Nyon, situé Les Prés de la Combe – 74110 Morzine.**

Pour information, votre projet prévoit le remplacement d'une remontée mécanique transportant plus de **1 500 passagers par heure** (2 010 passagers par heure). Par conséquent, en application de l'article **R.122-2 du Code de l'environnement** et de son annexe, le projet est soumis à **évaluation environnementale**. En conséquence, en application de l'article **R.123-1 du Code de l'environnement**, le dossier doit faire l'objet d'une **enquête publique obligatoire** mise en œuvre par l'administration (commune).

De plus, en application de l'article **R.423-32 du Code de l'urbanisme**, le délai d'instruction commencera à compter de la réception, par l'autorité compétente, du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête.

Par ailleurs, la **DREAL** doit donner son avis dans un **délai de deux mois** à compter de son accusé de réception, et cet avis devra figurer dans le dossier d'enquête publique.

Enfin, une demande de permis de construire devra être déposée pour les travaux effectués sur la gare d'arrivée et de départ. Le permis de construire ne sera pas exécutoire tant que la DAET ne l'est pas et inversement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le maire et par délégation,  
**Marie-Paule MARULLAZ**  
conseillère municipale  
de Morzine

Pour la commune de MORZINE  
Le 30 décembre 2025  
Le Maire,  
**Jean-François BERGER**

